



COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Réunion du 12 mars 2015**

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE**

Réunion du 12 mars 2015

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis n° 1</p> <p><i>Le Ministère de l'Education Nationale a choisi de mettre en œuvre un logiciel de formation à distance «M@gistère». Il l'a fait sans aucune consultation d'aucun CHSCT à quelque niveau que ce soit et ce en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453 modifié.</i></p> <p><i>Compte-tenu des nombreux problèmes posés par cette formation à distance, le CHSCT M demande que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place.</i></p>	<p>1) Le contexte général</p> <p>La formation des enseignants a évolué récemment dans ses modalités et revêt à présent un caractère hybride. Ceux-ci se forment désormais quand ils le souhaitent, à partir du lieu de leur choix, s'agissant de la partie formation en ligne.</p> <p>Dans ce cadre, le ministère de l'éducation nationale a mis en place une plateforme de formation en ligne dénommée m@gistère.</p> <p>Le recours à ce dispositif technique ne revêt aucun caractère obligatoire. Il offre toutefois une solution mutualisée tout en laissant une entière liberté d'action aux acteurs locaux de la formation.</p> <p>Le dispositif s'inscrit dans une dynamique de responsabilisation de l'enseignant et dans un climat de confiance. C'est la raison pour laquelle le temps de connexion, le nombre de clics, de pages consultées et de ressources visualisées ne sont pas comptabilisés.</p> <p>Le temps consacré par les enseignants qui participent à ces actions de formation est pris en compte dans leur temps de travail.</p> <p>2) Les traces numériques et les outils de suivi</p> <p>Les parcours de formation sont des espaces de formation professionnels. En conséquence, l'accès est réservé aux formateurs et aux participants impliqués dans l'action de formation. Aucune information ne peut être extraite en dehors de la liste des participants.</p>

Le participant a accès à la liste des participants au parcours. Il a également la possibilité de contacter individuellement ses formateurs et ses collègues. Chaque participant a accès à une barre d'avancement qui le renseigne sur les activités qu'il a réalisées ou non parmi l'ensemble des activités du parcours. Il s'agit d'une indication : en effet, participer à une action de formation n'engage pas à réaliser l'ensemble des activités proposées.

Le formateur a accès aux barres de suivi des participants. Il peut ainsi avoir une vue synthétique de l'avancement de chacun et adapter son accompagnement. A l'issue de la formation, le formateur coche la case « formation terminée » pour les participants. L'information administrative transmise est donc binaire : soit la personne a participé à la formation, soit elle n'y a pas participé.

L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) a accès à certaines informations concernant la formation des enseignants de sa circonscription comme la liste des parcours en place, les noms des formateurs associés, les noms et les écoles des enseignants qui sont inscrits ou qui ont terminé la formation. Il n'a pas accès au détail des activités menées et aux contributions des participants. Il ne peut accéder aux parcours auxquels il n'est pas inscrit. La durée prévisionnelle de la formation est reportée dans la case correspondante lorsque la formation est terminée.

Le ministère ne dispose que d'informations statistiques non nominatives.

3) Le retour d'expériences

Une grande hétérogénéité des expériences vécues sur le terrain a effectivement été constatée par la direction du numérique pour l'éducation (DNE).

Certaines imprécisions dans l'organisation ou dans l'accompagnement de certaines actions de formation, pouvant conduire à des maladroites, ont été relevées et corrigées.

La DNE est par ailleurs tout à fait consciente que les besoins de formation

restent importants, et se mobilise pour renforcer la formation de formateurs en académie.

En tout état de cause, les enseignants en difficulté devant l'outil de formation ne doivent pas hésiter à exprimer leurs réticences à leur formateur pour qu'il puisse clarifier le cadre de travail et prendre en compte leurs attentes.

La DNE a rédigé à cet effet un document qui précise le cadre de travail de m@gistère et qui répond aux interrogations les plus fréquentes des enseignants.